

Foyer Culturel et de Loisirs

Maison des Associations
3 rue du colonel Beltrame
91490 Milly-la-Forêt
Tel 01 64 98 88 46
E-mail foyculturel.milly@free.fr
Site www.foyculturel.milly.free.fr

Compte rendu de l'Assemblée générale du 17 novembre 2023

Présents/pouvoirs : 22 présents ont élargé, 18 pouvoirs sont enregistrés.

Mme Violaine Papi, présidente du Foyer Culturel, ouvre la séance à 20 h 00.

Ordre du jour:

1) Approbation du procès-verbal de l'AG du 14 octobre 2022 :

Après lecture et sans remarque particulière, le PV de l'Assemblée Générale du 14 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2) Rapport moral de la présidente :

Le foyer s'inscrit dans une bonne dynamique après les mois difficiles de la période « covid » : le nombre d'adhérents a atteint 339 l'année dernière et s'établit déjà à 296 début novembre 2023. Les 350 adhérents pourraient être atteints en fin de saison.

Plusieurs évènements marquants sont à souligner au cours de la saison écoulée : réussites du bal trad au mois de mars 2023 et de l'exposition peinture photo à l'occasion de la Journée de la Femme au Moustier durant deux semaines et trois dimanches. En revanche, les portes ouvertes du mois de juin se sont révélées un peu décevantes. La formule devra être ré-étudiée.

Quelques petits différents avec la mairie sont à déplorer dans la gestion des salles notamment avec les ateliers yoga et relaxation ; les arbitrages étant intervenus trop tardivement.

3) Rapport d'activité des ateliers :

- le yoga : l'animatrice a repris l'atelier en pleine période de covid et enregistre maintenant avec satisfaction 21 participants le mercredi matin et 17 le mercredi soir. Une amélioration de la gestion des salles est souhaitable l'année prochaine ;
- les arts plastiques : l'atelier se porte bien et accueille 23 enfants et 21 adultes ;
- l'espace libre peinture : 11 participants sont inscrits à ce jour ;
- la dentelle : les locaux sont très confortables mais problème de mobilier car l'activité et le placard ne sont pas localisés dans la même salle. Accord de principe du bureau du foyer pour l'achat d'une armoire ;

- la danse trad fonctionne très bien. Certains participants fidèles viennent de loin : Giens, Auxerre, Nevers... Il convient de souligner la grande qualité de l'animateur ;
- le vitrail et l'anglais (Anna Mossuz) : les équipes sont soudées avec 13 inscrits au vitrail et 12 à l'anglais (2 niveaux différents) ;
- la balade « villages et forêt » a changé de nom et confirme son bon fonctionnement (15 participants en moyenne) ;
- la randonnée cool du mercredi après-midi (RCMAM) : M. Leturcq (animateur) a organisé 50 randos entre septembre et août avec 20 à 25 participants en moyenne. Deux randos à la journée se sont tenues à Orléans et Méréville ;
- la rando du vendredi enregistre également un grand nombre d'adhérents sachant que plusieurs participants sont inscrits à différents ateliers rando ;
- le scrabble : 13 participants ; l'animatrice souhaite l'achat d'un nouveau dictionnaire ;
- la danse classique a effectué un travail formidable avec notamment un spectacle remarqué le jour des portes ouvertes ;
- le cours d'italien poursuit son action de recrutement ;
- la photo : 12 inscrits ; une exposition est prévue au printemps 2024 avec pour thème « au fil des saisons ».

4) Présentation des comptes et rapport financier de l'exercice 2022/2023 (cf. annexes financières) :

- les ressources s'élèvent à 59 642 €, réparties pour l'essentiel entre les adhésions (7 860 €), les ateliers (43 046 €) et les subventions municipales (8 000 € en réduction sensible ; - 16 % par rapport à 2022 et - 30 % par rapport à 2021). On note la progression de l'activité yoga (+ 621%) et du qi gong (+ 147%) ;

- les dépenses s'établissent à 63 621 € avec pour origine, notamment, l'achat de matériel (revue pour la dentelle, matériel pour la danse et le yoga...), les frais de manifestation et les salaires dont l'évolution repose sur la réintégration de Clara Laurent (peinture, arts plastiques), la rupture conventionnelle pour l'anglais, la régulation d'Urssaf et le rappel du covid.

En premier lieu : les salaires et URSSAF et Régularisation d'URSSAF de la période covid.

Ces régularisations impactent le résultat net des mouvements financiers (- 3 978 €). En effet, le passif est marqué par le report du déficit des mouvements financiers, amorti par les réserves. La situation financière ne doit pas susciter d'inquiétudes dans la mesure où le déficit est purement conjoncturel et pas structurel.

5) Approbation des comptes 2022/2023 ;

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

6) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'association et des comptes de l'exercice 2022/2023 :

Le quitus est adopté à l'unanimité.

7) Présentation et approbation du budget de l'exercice 2023/2024 (cf. annexes financières) :

Le budget prévisionnel s'équilibre à 61 100 euros en dépenses et en ressources.

Concernant les charges de structure, il convient de souligner l'augmentation des adhésions en ressources et celles des assurances et des versements Urssaf en dépenses.

La subvention municipale demandée est portée à 8 700 €.

Quant à l'activité des ateliers, la progression des ressources et des dépenses est liée pour l'essentiel à celles des ateliers qi gong et yoga.

Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité.

8) Questions diverses.

L'auditoire avance quelques remarques et questions :

- les activités du foyer sont sous-représentées dans les publications de la mairie.

Réponse du Bureau : l'opportunité est offerte par la mairie d'intégrer quelques lignes dans le bulletin municipal. Les propositions des ateliers sont les bienvenues.

- comment fonctionne le chauffage dans la Maison des Associations ? Deux systèmes semblent cohabiter, notamment dans la grande salle Renoncule/Sarriette.

Réponse du Bureau : difficile de répondre, c'est du ressort de la municipalité.

- la tarification des salles : certaines demandes d'aides financières supposent de préciser la tarification des salles d'activité : quid des pratiques en la matière à la Maison des Associations ?

Réponse du Bureau : la seule tarification appliquée à Milly-la-Forêt concerne la salle des fêtes ; il n'y a pas de système de tarification des salles à la Maison des Associations.

- le Bureau informe l'AG de la candidature de Mr Henri Poinot-Berthelot au sein du conseil d'administration du foyer.

Rappel des principaux événements notables en 2024 :

- le bal trad organisé le 24 février ;

- l'exposition par l'atelier « vitrail » au Moustier fin avril ;

- l'exposition prévue au printemps par les ateliers photo et peinture sur le thème « au fil des saisons » au Moustier du 9 au 24 mars ;

- les portes ouvertes de la Maison des Associations qui se tiendront les 15 et 16 juin.

Information : le principe d'une réunion de travail en mairie est retenu à l'occasion du 80ème anniversaire de la libération de Milly-la-Forêt.

En l'absence d'autres questions, l'Assemblée Générale est close à 21 h 30.

La Présidente,

Violaine PAPI